

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mardi 7 avril 2015, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques Mme Michelle Payette
 M. Roger Pilon M. Marcel Lafontaine
 M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M Conrad Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-RAG-5348

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en avançant le point 3.1 et 7 et avec les ajouts suivants :

6. Varia

6.1 Officialisation du gentilé de Bois-Franc

6.2 Demande de participation du Club Optimiste de Maniwaki

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation de Mélanie Marchand (Complicité Emploi)

M. Gélinas et Mme Mélanie Marchand nous présentent la mission de Complicité Emploi et l'importance des bourses de la relève.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parole au public

M. Armand Hubert fait un suivi sur le festival country. Il mentionne que les dons gouvernementaux sont difficiles cette année et qu'il faudra trouver d'autres sources de financement. Un groupe sera créé afin de faire de l'emballage au Maxi de Maniwaki, la possibilité de faire des repas a aussi été abordée. Une mise au point sur les dons privés a aussi été faite et M. Hubert demande aussi aux conseillers de faire des demandes de dons de leur côté.

2015-RAG-5349

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 tel que présenté.

Adoptée.

2015-RAG-5350

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 20 207.53 \$ et la liste des comptes payés au montant de 84 295.43 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 3 avril 2015 au montant de 174 973.92 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 avril 2015

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 414 172.77 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 271.72 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire du 31 mars 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mars 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour mars 2015.

2015-RAG-5351

CHOIX D'UN ENDROIT POUR LES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Resto Bar Karma a fermé ses portes le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le restaurant était le deuxième endroit prévu par le conseil municipal de Bois-Franc pour afficher les avis publics;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que le deuxième endroit pour l'affichage des avis publics soit l'église St-Boniface de Bois-Franc.

Adoptée.

2015-RAG-5352

DEMANDE DE COMMANDITE DE FLORENT MORIN

CONSIDÉRANT QUE Florent Morin participera au Grand Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE le défi cette année consiste à participer à une course qui partira de Québec pour se rendre au stade Olympique de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE cette course entraîne plusieurs dépenses et que pour combler ces dépenses, les coureurs doivent amasser des dons;

CONSIDÉRANT QUE ce défi est une bonne cause puisqu'il est important pour nos jeunes de bouger et de promouvoir l'activité physique;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de donner à Florent Morin un don de 100 \$ pour sa participation à ce beau défi.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Recommandation du comité de sécurité publique – protection policière

La directrice présente au conseil une résolution de recommandation de la MRC – comité de sécurité publique d'adhérer au programme « Échec au crime » afin que la connaissance de ce programme puisse favoriser la prévention du crime et la dénonciation d'actes criminels. Le conseil ne voit aucun inconvénient à promouvoir ce programme, mais ne désire pas faire l'achat de pancarte pour l'instant.

2015-RAG-5353

RÉSOLUTION POUR FAIRE PRENDRE CONSCIENCE À GREEN PEACE DES IMPACTS DE LEURS ACTIONS SUR L'ÉCONOMIE

CONSIDÉRANT QUE la prise de position du maire de Saguenay, M. Jean Tremblay, dans le litige entre Greenpeace et la compagnie forestière RÉSOLU (PFR), a des effets sur les régions;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Ville de Maniwaki, M. Robert Coulombe, soutient qu'il est important de signifier à Greenpeace les effets de leurs actions;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie forestière RÉSOLU (PFR), comme toutes les entreprises forestières québécoises, doit respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain, les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles du Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois. Ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations, notamment, celle de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier : « le système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts ». Ce système permet de réduire les impacts de ses activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, des mécanismes de gestion rigoureux;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, le ministère a adopté onze (11) Objectifs de Protection et de Mise en Valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. Chaque unité d'aménagement forestier s'est alors vue assigner des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE la nature de certaines activités forestières peut modifier l'environnement de façon substantielle. Le ministère a étudié quelques-unes de ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier. En conséquence de quoi, il s'est employé à trouver des moyens pour y remédier;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Cette politique encadre la tenue des consultations publiques, que le Ministre des Ressources Naturelles tient auprès de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la forêt au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie;

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux, pour les générations futures;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de :

- faire prendre conscience à Greenpeace des impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et des régions, dans leur campagne de boycottage des produits provenant de la transformation, par la compagnie RÉSOLU, de la matière ligneuse forestière;
- trouver d'autres solutions et de pourparlers, que celle qui a un effet désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leu litige envers cette compagnie;

ET QU'une copie de cette résolution soit expédiée à :

M. Nicolas Mainville, directeur pour Greenpeace Québec;
M. Richard Garneau, Président et Chef de la direction RÉSOLU;
M. Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec;
Mme Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais;
M. Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
M. Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
M. David Heurte, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle;
M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition
M. Jean Tremblay, maire de Saguenay;
Ainsi qu'aux 47 usines de Produits Forestiers Résolu.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Prix annuel « Reconnaissance au bénévolat »

La directrice présente au conseil une lettre reçue de la Caisse Populaire pour le prix de la reconnaissance au bénévolat. Comme le délai est court et que nous ne participons pas à ce concours les autres années, le conseil ne désire pas y inscrire quelqu'un pour cette année.

2015-RAG-5354

ANNULATION DE COÛTS POUR DEUX CONTRIBUABLES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux demandes afin d'annuler le coût pour les déchets;

CONSIDÉRANT QUE pour un des deux cas, c'est un domicile qui avait par le passé un loyer et que dans ce cas, deux taxes pour les déchets sont facturées;

CONSIDÉRANT QUE dans l'autre cas, il n'y a aucun domicile sur le terrain, seulement un garage qui ne sert plus et qu'aucun bac de déchet n'a été fourni et qu'il n'y a aucune activité sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que pour le domicile où il y avait un loyer il doit y avoir une modification faite par la MRCVG avant que le crédit pour les déchets soit effectué afin d'avoir la confirmation qu'il n'y a bel et bien plus de loyer à l'intérieur du domicile et que pour le deuxième cas, c'est-à-dire le terrain sans domicile et sans bac de déchets, le crédit soit effectué pour l'année 2015 et suivante.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution financière de Voix et solidarité des aidants naturels

La directrice présente au conseil une demande de contribution financière pour Voix et solidarité des aidants naturels. Le conseil ne désire pas participer cette année.

2015-RAG-5355

DEMANDE D'ENTENTE LIMITROPHE AVEC MONTCERF-LYTTON ET GRAND-REMOUS

ATTENDU QUE pour être conforme au schéma de couverture de risque en incendie, la municipalité doit signer des ententes avec les municipalités limitrophes;

ATTENDU QUE les municipalités limitrophes qui ont un service d'incendie sont Montcerf-Lytton et Grand-Remous;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de demander à la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Montcerf-Lytton s'ils sont intéressés à rencontrer le conseil de Bois-Franc afin de négocier une entente limitrophe avec celle-ci.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation aux conseillers municipaux

La directrice présente au conseil une invitation à assister à une présentation avec Mme Lynda Provost ayant comme sujet « La prévention, un instrument de lutte contre la corruption ». Le conseil ne désire pas y participer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition de DroneXperts

La directrice présente au conseil une proposition de DroneXperts afin de venir faire une estimation des coûts pour un suivi efficace des carrières et sablières. La directrice mentionne au conseil qu'elle a envoyé un courriel afin de savoir si l'estimation est gratuite, mais elle n'a encore reçu aucune réponse. Le conseil préfère attendre la réponse avant de prendre une décision.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre d'un nouveau taux de Reliance Protectron

La directrice mentionne au conseil que Reliance Protectron a offert un nouveau taux pour certains services. Le conseil préfère rester tel quel pour l'instant.

2015-RAG-5356

DEMANDE DE BOURSE DE LA CITÉ-ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 200 \$ à la condition que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5357

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – APPUI À MONTCERF-LYTTON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a fait une demande au Ministère des Transports concernant la rue du Collège;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Collège est la continuité du ch. Bois-Franc/Montcerf et que par conséquent les mêmes problématiques s'y retrouvent;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de voir à élargir les accotements, de vérifier la signalisation qui est insuffisante et de voir à entretenir les emprises sur le ch. Bois-Franc/Montcerf.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre de Concept Maki Inc. pour des articles promotionnels

La directrice présente au conseil une offre de Concept Maki Inc. pour des chandails et casquettes avec le logo de la municipalité de Bois-Franc. Le conseil est intéressé à acquérir une trentaine de chandails, mais voudrait savoir le prix et s'il est possible d'en avoir d'une autre couleur que celle proposée dans le devis avant de prendre une décision. La directrice reviendra avec les informations à la prochaine rencontre.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Règlement sur les permis de séjour de roulottes

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu dernièrement une demande concernant l'installation d'une roulotte sur un terrain avec bâtiment, mais qu'il n'y a aucun règlement à cet effet pour l'instant qui interdit ce genre d'installation pour une période déterminée. Elle présente un modèle de réglementation obtenu d'une autre municipalité et demande au conseil s'il désire en adopter un dans les mois à venir. Le conseil ne préfère pas en adopter pour l'instant puisqu'il n'y a aucune problématique de ce côté présentement.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Confirmation de l'acceptation de notre programmation TECQ 2014-2018

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une lettre confirmant que la programmation présentée au MAMOT pour le TECQ 2014-2018 a été acceptée et que le premier paiement pour les travaux de 2014 a été effectué.

2015-RAG-5358

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC STE-MARIE – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 66 % dans l'Outaouais, l'un des plus faible au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus, car un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chance de recourir au chômage;
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé).

CONSIDÉRANT QU'il en coûte moins cher d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs sur l'économie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous;
- Des citoyens et citoyennes plus engagés.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire parmi les priorités de la région pour son développement;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de la relève et de main-d'œuvre qualifiée;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de soutenir des projets qui touchent les déterminants de la persévérance scolaire et de promouvoir la persévérance scolaire au sein de la municipalité et de transmettre copie de cette résolution à Mme la présidente Diane Nault de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, le directeur général M. Harold Sylvain de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et à la directrice Josée Brisebois de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Lettre de la Caisse Populaire

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une lettre de la Caisse Populaire concernant le coffre-fort. Comme la mairesse est absente, le conseil préfère revenir sur le sujet à la prochaine rencontre afin d'en discuter tous ensemble.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse d'Hydro-Québec à notre demande

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une lettre d'Hydro-Québec mentionnant qu'ils ont bien reçu notre résolution de demande de changement de luminaire sur le coin Route 105 et ch. Bois-Franc/Montcerf et qu'ils y donneront suite dans les meilleurs délais.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Compensation 2015 de Recyc-Québec

La directrice présente au conseil un courriel reçu de Recyc-Québec mentionnant que nous recevrons sous peu 60 % de la compensation de 2015 pour le recyclage au montant de 5 684.19 \$.

2015-RAG-5359

OFFICIALISATION DU GENTILÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de nom officiel pour ses habitants;

CONSIDÉRANT QUE des linguistes ont fait une proposition et qu'ils s'occuperont de l'envoyer à la Commission de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc adopte le gentilé « Bois-Francien, Bois-Francienne » comme dénomination officielle des habitants et habitantes de Bois-Franc.

Adoptée.

2015-RAG-5360

DEMANDE DE PARTICIPATION DU CLUB OPTIMISTE DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Maniwaki sollicite notre participation financière à la levée de fonds pour financer l'installation de l'électricité au Camp Le Terrier;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure façon de les aider est d'acheter des billets pour le Spectacle d'Elvis PM (avec Peter Marino) pour le spectacle qui aura lieu le samedi 25 avril 2015 à l'Auberge du Draveur;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de deux billets au coût de 25 \$ chacun et de les faire tirer parmi les citoyens de Bois-Franc qui s'inscriront au concours. La directrice s'occupera de le faire annoncer à la radio et fera le tirage le vendredi 17 avril 2015.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5361

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Conrad Hubert, maire suppléant Annie Pelletier, directrice générale